

Compte rendu de séance

Séance du 18 Juillet 2020

L' an 2020 et le 18 Juillet à 09 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de BORGOO Martine Maire

Présents : Mmes : BORGOO Martine, BOUHERAOUA Delphine, GOURJON Josiane, LIMERMONT Roselyne, MM : BRIAL Fabrice, DOCHY François, GREVIN Thierry, HEQUET Jean-Jacques, HUILARD Hugues, KACEL Philippe, VERVAEKE François, VUILLERMOZ Yoland

Absentes excusées : Mmes ANCIEUX Delphine donne procuration à Monsieur VUILLERMOZ, DERRIENNIC Véronique donne procuration à Madame BORGOO, FONTAINE STEPHANIE donne procuration à Monsieur DOCHY

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 29/06/2020

Date d'affichage : 22/07/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 20/07/2020

et publication ou notification
du : 22/07/2020

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur BRIAL Fabrice

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte Rendu du 6/06/2020

2020_17 Délibération SIVOS (départ de Martagny)

- Nomination coordinateur recensement

2020_18 Délibération nomination des délégués à la Commission Communale des impôts directs

2020_19 Délibération demande subvention au Conseil Départemental pour les travaux de l'Église

(Délibération caduque suite au passage de Madame COLIN Nicole Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Oise en charge des Espaces Naturelles Sensibles et du Patrimoine accompagnée de Monsieur BONAMY François des services du Département).

2020_20 Délibération demande de subvention à la Région Hauts de France pour les travaux de l'Église (Délibération caduque suite au passage de Monsieur COIPEL Raphaël Chargé de mission à la Direction de la création artistique et des pratiques culturelles Service arts visuels, CSTI musées et patrimoine de la Région Hauts de France)

2020_21 Demande de subvention DETR pour le local poubelles

2020_22 Délibération demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de renforcement de voirie d'évacuation des eaux pluviales rue de Bretel

2020_23 Délibération prix du repas de cantine

2020_24 Délibération convention de l'instruction des autorisations et actes d'Urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray

2020_25 Vote des taux (Taxes Foncière bâtis et non bâtis

2020_26 Vote du budget primitif

2020_17 – Délibération SIVOS (départ de Martagny)

Vu l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la commune de Martagny de se retirer du syndicat intercommunal à vocation scolaire des 2 VALLÉES pour intégrer un autre syndicat intercommunal à vocation scolaire,

Considérant la volonté de Martagny d'intégrer d'avantage le bassin de vie tourné vers Gisors,

Considérant que Martagny a intégré la Communauté de Communes du Vexin Normand au 1er Janvier 2018,

Considérant que la Communauté de Communes du Vexin Normand dispose de la compétence transports scolaires,

Considérant que Martagny prend part à différents projets situés sur la Vallée de la Lévrière;

Considérant les demandes de quelques familles;

Le 11 Mars 2020 le SIVOS a délibéré en faveur du retrait de la Commune de Martagny du regroupement.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas s'opposer la demande de la commune de Martagny de se retirer du SIVOS des 2 VALLÉES.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le retrait de la commune du SIVOS DES 2 VALLÉES

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2020_18 – Délibération nomination des délégués à la Commission Communale des impôts directs

Le Conseil Municipal procède à l'établissement de la composition de la Commission Communale des impôts directs, étant entendu que le Maire est le Président de toutes les commissions, les Adjoints sont membres de droit.

Titulaires:

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| - VUILLERMOZ Yoland | - ANCIEUX Delphine |
| - VERVAEKE François | - FONTAINE Stéphanie |
| - HÉQUET Jean-Jacques | - PELLERIN Gérard |
| - DOCHY François | - CAUDRON Serge |
| - POLLET Laurent | - KACEL Philippe |
| - BASTIEN Jacques | - HUILARD Hugues |

Suppléants:

- | | |
|------------------------|---------------------|
| - BOUHERAOUA Delphine | - GREVIN Thierry |
| - LIMERMONT Roselyne | - LEVASSEUR Charles |
| - BRIAL Fabrice | - POUILLARD Luc |
| - GOURJON Josiane | - COCU Guillaume |
| - DERRIENNIC Véronique | - PLATEL Eric |
| - BLONDEL Dominique | - COTELLE Chantal |

Le service des impôts procèdera à la nomination de 6 titulaires et 6 suppléants issu de cette liste.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ces délégués.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2020_19 – Délibération demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de l'église

Délibération caduque suite au passage de Madame COLIN Nicole Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Oise en charge des Espaces Naturelles Sensibles et du Patrimoine accompagnée de Monsieur BONAMY François des services du Département.

2020_20 – Délibération demande de subvention à la Région Hauts de France

Délibération caduque suite au passage de Monsieur COIPEL Raphaël Chargé de mission à la Direction de la création artistique et des pratiques culturelles Service arts visuels, CSTI musées et patrimoine de la Région Hauts de France.

2020_21 – Demande de subvention DETR local poubelles

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de : Construction d'un local poubelles. En effet le local poubelles des Binaux est devenu une petite décharge.

Il convient de le transformer pour que seuls les riverains de l'impasse de la Raffonderie et de l'impasse du Calvaire puissent avoir accès au local.

Pour un montant de travaux estimé à 10 534.75 € HT
Correspondant au devis présenté par :

- LE SCORNET Thierry 10 534.75 € HT

FINANCEMENT

+D.E.T.R.	4 740.64 € HT (45%)
+Commune	5 794.11 € HT (55%)
TOTAL HT	10 534.75 € HT (100 %)

Le Conseil Municipal sollicite Monsieur Le Préfet au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention et autorise Madame Martine BORGGO à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2020_22 – Délibération demande de subvention pour des travaux de renforcement de voirie d'évacuation des eaux pluviales rue de Bretel

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour des travaux de renforcement de voirie d'évacuation des eaux pluviales rue de Bretel.

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Départemental pour une subvention complémentaire de 10 points dans le cadre du dispositif temporaire de relance des investissements communaux et demande par la même une dérogation pour engager les travaux.

ENTREPRISE DEGAUCHY	56 400.00 € HT
Subvention Conseil Départemental	21 996.00 € (39%)
10 points complémentaires	5 640.00 € (10%)
Fonds Propres	28 764.00 € (51%)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Départemental et autorise Madame Le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2020_23 – Délibération prix du repas de la cantine

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas de la cantine de 0.10 centimes €. Le prix actuel est de 3.50 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'augmentation du prix de la cantine.
A compter de la rentrée le prix de la cantine sera fixé à 3.60€ le repas.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2020_24 – Délibération convention de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray

Madame Le Maire explique que la Communauté de Commune du Pays de Bray (CCPB) a transmis le renouvellement de la convention d'instruction des autorisations et des actes d'urbanismes à compter du 1er juillet 2020 comme suit:

Modalités financières:

Forfait calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune: Source INSEE - population légale en vigueur au 1er janvier 2015 à hauteur de 1.50 € par habitant.

- Certificat d'urbanisme d'information = 31 €
- Certificat d'urbanisme opérationnel = 61 €
- Déclaration préalable = 107 €
- Permis de construire = 153 €
- Permis de construire - Autre = 230 €
- Permis d'aménager = 307 €
- Permis de démolir = 123 €

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame Le Maire conservera les certificats d'urbanisme d'information et les déclarations préalables sauf pour les dossiers délicats.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la commune et la communauté de commune du Pays de Bray.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2020_25 – Délibération vote des taxes

Suite à la réunion de la commission finances et du budget qui s'est tenue le 24 juin 2020. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales.

Le Conseil Municipal vote le taux des taxes communales, qui reste inchangées par rapport à l'année précédente à l'unanimité

Taxe foncière (bâtie)	21,00 %
Taxe foncière (non bâtie)	36.74 %

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Madame Le Maire sort de la pièce et ne prend pas part au vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2020
Il s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

- Dépenses : 1 127 378.77 €
- Recettes : 1 127 378.77 €

Investissement

- Dépenses : 456 756. 83 €
- Recettes : 456 756. 83 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

Divers :

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- Le plancher de la guinguette est en très mauvais état, il est urgent de le changer. Un devis a été demandé à l'entreprise CHARPENTE DU PAYS DE BRAY.
 - Les 2 colonnes à verres situées avant l'entrée de Neufmarché vont être enlevées pour 2 principales raisons : le verre collecté est hors commune et hors département et chaque semaine de nombreux dépôts sauvages sont à déplorer. Les agents communaux doivent nettoyer plusieurs fois par semaine. La CCPB qui a la compétence des déchets a proposé à la commune de mettre une colonne à verres neuve au Catelet. Un sondage a été fait auprès des riverains. Une majorité étant contre, cette colonne ne sera pas installée.
 - Une demande a été faite auprès du boulanger de Sérifontaine pour qu'il installe un distributeur de pain auprès de la mairie. Il n'a pas donné de réponse.
 - Elections à la CCPB (Communauté de Communes du Pays de Bray), Jean Michel DUDA, maire de Le Vaumain a été élu président. La liste des commissions de la CCPB est distribuée aux conseillers municipaux qui souhaitent intégrer ces commissions.
 - Le 5 mai 1997, le conseil municipal en exercice a délibéré pour attribuer à Juliette et Jacques Damville, artistes plasticiens, le projet de construction de la table d'orientation. Des travaux d'entretien et de réparation sont à réaliser. Pour la table d'orientation, le calvaire et les stèles, les Damville ont proposé un devis de réparation suite à leur visite sur le site le 8 juin 2020 : Restauration de la Table d'orientation 4000€, des 4 tables 700€, des 6 bornes 650€ soit un total de 5350€. Pour le haut du calvaire, le devis est de 2000€. Le conseil à l'unanimité souhaite que Mme le Maire puisse négocier ce devis
 - Les travaux de peinture de la classe du bas et de la salle d'activités sont terminés.
 - Un pèlerinage est organisé par la paroisse de Saint Germer de Fly le 12 septembre. Une halte est prévue le midi aux Tourbières.
 - Le président et les vice-présidents de la CCPB sont venus aux Tourbières le 26 juin pour étudier l'emplacement possible d'un accueil cyclotouriste et l'implantation de la sculpture de Patricia Lemort dans le cadre de la résidence d'artistes organisée par la CCPB. Un autre rendez-vous est envisagé.
 - 2 jeunes qui vont bénéficier du PASS PERMIS feront leurs 70h de contribution citoyenne en Août.
 - Une réunion communication est prévue le vendredi 24 juillet à 19h.
 - Le repas champétrusien qui devait avoir lieu le 13 septembre aux Tourbières ne sera pas organisé.
- Il y a trop d'incertitudes sur l'évolution du COVID 19.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **vendredi 25 septembre**. A cette occasion le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France fera une présentation du partenariat commune/conservatoire.

Séance levée à 11 :00

En Mairie, le 21/07/2020

Le Maire,

Martine BORGEO

M. Borgeo

